



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE PERSONNE AGÉE - PERSONNE HANDICAPÉE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Maison Départementale de l'Autonomie
Service Aide Sociale et Récupérations

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMPLÉTER VOTRE DOSSIER

Vous vous apprêtez à déposer une demande d'Aide Sociale à domicile ou en établissement. Afin que votre demande puisse être instruite dans les meilleurs délais par les services départementaux, veuillez prendre connaissance des précisions et conseils suivants.

- I. LE TERME « DEMANDEUR » DESIGNÉ LA PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE.
- II. DANS LES CAS DE DEMANDE POUR LES DEUX MEMBRES DU COUPLE, REMPLISSEZ DEUX DOSSIERS DISTINCTS.

III. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

- La liste des pièces à fournir selon le type d'aide demandée se trouve en page de couverture de l'imprimé.
- Les dossiers d'obligations alimentaires (enfants et petits-enfants) devront être complétés par le membre de la famille tenue à l'obligation alimentaire.

IV. ATTENTION !

Pour pouvoir être instruite, votre demande doit être complète, c'est-à-dire :

- toutes les rubriques qui composent le dossier ci-joint doivent être renseignées;
- si vous n'êtes pas concerné(e) par certaines rubriques portez la mention « néant » dans chaque case ;
- n'oubliez pas de dater et de signer votre demande.

**Ce dossier doit être retourné, une fois complété
et signé par le CCAS du domicile de secours, à l'adresse suivante :**

DEPARTEMENT DU TARN
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE
SERVICE AIDE SOCIALE ET RECUPERATIONS
HOTEL DU DEPARTEMENT
81013 ALBI CEDEX 09

Adresse e-mail : sasr.mda@tarn.fr